

Procès-Verbal de la séance du 19 décembre 2006

Sont présents :

- Mme Isabel ROCHAT, Maire
M. Claude DETRUCHE, Conseiller administratif,
M. Philippe DECREY, Conseiller administratif
- M. Pascal UEHLINGER, Président du Conseil municipal
Mmes CASADEI, CONSTANTIN, EGGER, GUARINO M., JAQUET, KABY, NOTARO et TOMASINI
MM. AGRANIOU, CASTELLI, DROZ, EHINGER, FAVRE, FISCHER, FORTE, FROSSARD, GAUTIER, GRANDGIRARD, GUARINO, HYDE, KILCHER, LOUTAN, ROTH, STARK, THURRE et VACHERON

Ordre du Jour :

1. Demande de crédit de Fr 200'000,- à titre de participation aux travaux de restauration du temple de Chêne. Discussion. Vote. **(DA-06-26)**.
2. Propositions individuelles.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2006.
4. Communications du Bureau du Conseil municipal.
5. Communications du Conseil administratif.
6. Rapports des commissions.
7. Agenda 21
Validation du plan d'actions de l'Agenda 21 pour la période 2006-2010. Discussion. Vote. **(RM-06-11)**.
8. Demande d'un crédit de construction de Fr 800'000,- en vue de la mise en séparatif des canalisations d'eaux usées et d'eaux claires au chemin du Château-Blanc. Discussion. Vote. **(DA-06-27)**.
9. Projet de résolution déposé dans le délai légal par Mme Anne-Marie Jaquet, Conseillère municipale du groupe libéral, demandant : « *L'installation de cendriers à l'extérieur des lieux publics* ». Discussion. Vote. **(RM-06-12)**.
10. Projet de motion déposé dans le délai légal par M. Marc Kilcher, Conseiller municipal pour le groupe radical concernant : « *La mise en place d'un système de mentorat professionnel et intergénérationnel sur la commune de Thônex* ». Discussion. Vote. **(MM-06-05)**.



11. Projet de motion déposé dans le délai légal par M. Richard Stark, Conseiller municipal du groupe radical, ayant comme intitulé : « *Directions d'écoles : nouveau report de charges sur les communes ?* ». Discussion. Vote. **(MM-06-06)**.
12. Projet de motion déposé dans le délai légal par M. Fabiano Forte et Mmes Doris Constantin, Angela Notaro et Jacqueline Tomasini, Conseillers municipaux du groupe démocrate-chrétien, concernant : « *Normes d'encadrement dans les crèches : une situation à revoir !* ». Discussion. Vote. **(MM-06-07)**.
13. Propositions du Conseil administratif.
14. Questions écrites.
15. Propositions individuelles (suite du point 2).

*

M. le Président salue la présence des élèves de 6P de l'école Adrien-Jeandin et leur fait une présentation du Conseil municipal et sa manière de fonctionner.

Puis, il informe que la présence des élèves est prévue jusqu'à 20h.45 et qu'ensuite les débats seront suspendus jusqu'à 21h.15 afin que les parents puissent récupérer les enfants à la salle Louis-Valencien où les Conseillers municipaux sont cordialement invités à venir partager le verre de l'amitié.

1. Demande de crédit de Fr 200'000,- à titre de participation aux travaux de restauration du temple de Chêne. Discussion. Vote. **(DA-06-26)**

Mme Isabel RoCHAT, Maire et Conseillère administrative déléguée aux Finances : en 2008 le Temple de Chêne-Bougeries fêtera son 250^{ème} anniversaire. Ce bâtiment revêt une importance patrimoniale.

Cet édifice a besoin de travaux de rénovation pour une somme totale estimée à Fr 2'800'000,-, les promesses suivantes ont été faites :

–	la Confédération	Fr	380'000,-
–	le Canton	Fr	363'000,-
–	les Communes :(à avaliser par les Conseils municipaux respectifs)		
	Chêne-Bougeries	Fr	400'000,-
	Chêne-Bourg	Fr	200'000,-
	Thônex	Fr	200'000,-
–	Don anonyme (habitant de Thônex)	Fr	100'000,-
–	Objectifs de dons privés	Fr	1'000'000,-
	(y compris Fondation Wilsdorf Fr 500'000,-)		



Ce vote a un caractère historique étant donné qu'il s'agirait d'une aide financière de Thônex la catholique, pour un édifice se trouvant à Chêne-Bougeries la protestante.

Lors d'une réunion des Conseillers administratifs des Trois Chênes, il a été décidé la clé de répartition suivante : la commune de Chêne-Bougeries puisque le Temple se trouve sur son territoire, verserait une subvention de Fr 400'000,- et les deux autres communes voisines à savoir : Chêne-Bourg et Thônex Fr 200'000,- chacune.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*

La discussion est ouverte :

M. Castelli fait la déclaration suivante au nom du groupe socialistes-verts :

Le temple de Chêne, édifié en 1758, est très certainement un trésor de l'architecture protestante originelle suisse. Il est aussi assurément un élément du patrimoine culturel chênais qu'il convient de protéger et de mettre en valeur. Cependant, au regard de la demande de crédit qui nous est faite ce soir et du document fourni aux membres de notre Conseil municipal, plusieurs questions surgissent.

Premièrement, les informations sur le financement de la restauration de l'édifice sont plus que lacunaires. En effet, et à part les éventuelles contributions des communes de Chêne-Bourg et de Chêne-Bougeries, nous n'avons aucune indication sur les contributions d'autres collectivités publiques, d'acteurs privés ou encore d'associations oeuvrant dans la préservation de bâtiments tels que le temple de Chêne. Si notre Conseil municipal exige dans le cadre de subventions à des associations culturelles, humanitaires ou encore sociales des budgets et des comptes parfaitement au point de leur part pour des montants très inférieurs à 10'000 francs, il semble tout à fait raisonnable d'exiger plus de clarté et de transparence comptable pour un projet dont le coût est très nettement supérieur.

Deuxièmement, nous n'avons pas à ce jour de renseignements sur d'éventuels précédents, à savoir si la Commune de Thônex a déjà apporté par le passé un soutien financier à la préservation d'édifices de type religieux. Si tel n'est pas le cas, il convient de se poser la question de savoir si l'éventuel octroi du crédit demandé pourrait constituer un problème précédent, entraînant par exemple d'autres demandes de financement similaires à celle de ce soir. Dans le cas contraire, si un ou des précédents existent déjà, il convient de déterminer quels sont les principes qui guident mais aussi guideraient des demandes de crédits analogues à celle pour le temple de Chêne, ceci afin d'avoir un cadre clair et cohérent pour l'attribution ou non des demandes.

Troisièmement, il semble, après avoir pris information auprès d'un responsable de la Paroisse protestante de Chêne, que le cimetière jouxtant le temple ayant été drainé, le sous sol se contracte (comme à la mairie de Thônex) et que ceci est en partie responsable des fissures présentes sur l'édifice. Bien qu'il ne soit pas de notre ressort de nous prononcer sur les travaux de rénovation, il est cependant pertinent de connaître, d'une part, si le projet se préoccupe vraiment des causes des problèmes observés afin d'utiliser l'argent public à bon escient et comment est pris en compte, d'autre part, le défi que représente une rénovation qui joigne au mieux les critères du développement durable cher à nos communes et la protection du patrimoine.



Finalement, il faut également se poser la question de la laïcité c'est-à-dire le principe de séparation du pouvoir politique de l'Etat et du pouvoir religieux. Sans entrer dans de grands débats politico-philosophiques, est-ce vraiment le rôle d'une collectivité publique telle que la Commune de Thônex de financer un projet de restauration d'un temple protestant ? Si au nom du patrimoine culturel que représente le temple de Chêne la réponse de notre groupe est plutôt positive, la question mérite cependant d'être approfondie.

En raison des questions qui viennent d'être soulevées, le groupe Socialiste-Verts soutiendra donc un renvoi en commission de la demande de crédit.

M. Kilcher fait la déclaration suivante au nom du groupe radical :

Mesdames, Messieurs,

Le groupe radical se réjouit d'une telle initiative. Ce bâtiment est un bel ouvrage architectural et mérite donc qu'on porte un peu plus d'attention à son devenir.

Dans ce projet de financement nous avons relevé trois points importants:

- 1) Ce soir nous prenons bonne note des chiffres que nous fournit en complément le Conseil administratif. Il est vrai qu'à la lecture du dossier, le groupe a été quelque peu surpris du peu d'informations disponibles sur les autres sponsors dont l'Eglise protestante ou la Confédération.

Nous sommes heureux de disposer de ces informations ce soir, et nous en remercions le Conseil administratif. Il reste néanmoins dommage, pour une bonne préparation de la séance, de ne pas disposer de ces chiffres par écrit avant. Vous pouvez nous comprendre, libérer Fr 200'000,- sur la base d'un rapport de 6 pages photos et rappel historique compris, c'est quelque peu indélicat, surtout que le montant n'est pas modeste et que l'argent est celui des Thônésiens.

Quelle injustice d'ailleurs pour certains, si les Radicaux qui ont exigé plus de transparence pour d'autres dossiers, se précipiteraient ce soir! Calendrini le mathématicien l'aurait dit : on pose d'abord toute l'équation sur papier, on essaye de la résoudre ensuite et on donne une proposition chiffrée à la fin.

- 2) Autre point important puisque nous traitons d'un sujet chênôis est de savoir comment Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries ont décidé de procéder. Or, dans les deux autres communes et notamment dans celle qui abrite ce bâtiment, le sujet sera à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal. Nous serions donc les premiers ce soir, alors que nous, nous ne sommes que sollicités comme soutien complémentaire.
- 3) Finalement, Mesdames, Messieurs nous ne donnons pas une subvention ce soir, nous investissons. Nous investissons dans la pierre. C'est à la mode actuellement. Nous investissons dans du patrimoine administratif qui n'est pas sur cette commune et qui n'est pas notre propriété. Cette manière de procéder nous paraît plutôt innovante et mérite que l'on s'y attarde. Le professeur Dafflon, de l'université de Fribourg, donne la définition suivante du patrimoine administratif : c'est le patrimoine qui permet à la commune d'accomplir ses tâches en tant que collectivité public. Sommes-nous réellement dans ce type de projet ? n'est-ce pas en fait une subvention? Pour clarifier ce cas, il serait bon de confier ce projet aux fins limiers de la commission des Finances.



Vous l'aurez compris, sur le fond les radicaux soutiennent et soutiendront cette rénovation, mais parce que la précipitation n'est pas de mise pour un tel montant, parce que d'autres communes dont la principale intéressée n'ont pas encore décidé de leur engagement et finalement parce que la méthode comptable proposée nécessite un peu plus d'éclaircissement.

Le groupe radical souhaite voir ce projet renvoyé en commission des Finances pour une analyse plus complète et plus détaillée.

M. Forte : le groupe démocrate-chrétien ne peut qu'abonder dans le sens des propos tenus par MM. Castelli et Kilcher. Je regrette particulièrement le fait que Mme Rochat ait mis en évidence : Thônex la catholique et Chêne-Bougeries la protestante. Je crois que le débat n'est pas là, il s'agit du maintien du patrimoine.

Pour répondre à M. Castelli, il y a eu des précédents. Thônex a participé financièrement à la rénovation de l'église Saint-Pierre. Quant au montant de Fr 200'000,- on peut se demander si nous pouvons le voter sans explications complémentaires alors que dans le cas de l'aide sociale, pour des montants moins importants, beaucoup de renseignements sont demandés aux organismes susceptibles de toucher une aide. Ce soir, un certain nombre d'informations nous ont été remises mais il faut avouer que nous n'aurions pas ces renseignements si le Bureau n'avait pas insisté, lundi dernier, pour les obtenir.

Le groupe démocrate-chrétien demande également le renvoi en commission des Finances afin d'obtenir des informations complémentaires avant de se prononcer.

M. Favre, avant de vous faire part de la position du groupe libéral, j'aimerais revenir sur les propos qui viennent d'être dit.

Premièrement, il s'agit d'une subvention et non pas d'un crédit de construction. En ce qui concerne la comptabilisation dans le patrimoine administratif, il est bien entendu qu'il ne s'agit pas d'une opération comme on a l'habitude de la connaître mais de la participation pour un objet culturel et faisant partie du patrimoine architectural.

En ce qui concerne le développement durable, dans le cadre de cette rénovation, il faut savoir que ce type d'édifice fait partie des bâtiments historiques qui sont largement contrôlés par le service cantonal des monuments et des sites ainsi que par le service des monuments et d'archéologie de la Confédération. Ces deux instances veillent, bien entendu, à ce que les travaux soient réalisés dans le souci du développement durable.

Puis, M. Favre fait la déclaration suivante au nom du groupe libéral :

Le groupe libéral votera ce soir le crédit de Fr 200'000,- pour la restauration du temple de Chêne-Bougeries, ceci pour 2 raisons évidentes:



Sauvegarde du patrimoine tout d'abord, qu'il soit culturel ou architectural nous devons léguer à nos enfants (qui sont en partie là ce soir !) les biens qui font la richesse de notre pays. Ce temple érigé en 1758 partage sa particularité de plan avec seulement 3 autres édifices en Suisse. Symbole de la religion réformée (dont Genève est tout de même la capitale mondiale) il sort du concept traditionnel du plan de la croix grecque pour l'architecture byzantine et de la croix latine pour les constructions chrétiennes plus récentes. Celui-ci est en forme d'ovale, une ligne fermée comme le rond, le cercle, la représentation de l'union, du tout. Un édifice religieux qui est intégré dans le territoire comme le sont une école, une mairie, une salle communale; un bâtiment offert à celui qui veut bien y entrer. C'est cela aussi le patrimoine commun.

La subvention demandée ce soir concerne bien la restauration du bâtiment. Pas d'action paroissiale, pas de kermesse, pas de religion.

Alors, allons au-delà des guerres de clochers -si je puis dire géographiquement implanté sur la commune de Chêne-Bougeries, le temple réunit les paroissiens des 3-Chênes (la plus grande paroisse du canton) en plus du centre paroissial de Chêne-Bourg. Pour des questions historiques, Thônex n'a pas de lieu de culte protestant.

La séparation de l'Eglise et de l'Etat laisse précisément la liberté à chacun et à chacune d'être solidaire, généreux et ouvert. D'ailleurs le nombre de subventions distribuées dans ce canton démontre bien la générosité des citoyens (et de l'Etat d'ailleurs aussi !). Alors pourquoi le serait-on moins pour un lieu de prière, de célébration, de rencontre et de paix ?

Le groupe libéral, toute confessions confondues, vous engage à soutenir ce projet

- Mme RoCHAT : j'aimerais quand même préciser à M. Kilcher que je n'ai pas la maîtrise de l'ordre du jour du Conseil municipal de Chêne-Bougeries et ce n'est pas de ma faute s'ils ont décidé de présenter ce crédit après nous.

Concernant la plaquette qui vous a été remise, il s'agit du document officiel destiné à l'appel de fonds, elle n'a pas retenu un paroissien de la commune de Thônex de faire un don de Fr 100'000,-. La Confédération, le Canton, etc. sont en possession du même document. Si je n'ai pas pu donner les divers chiffres avant l'envoi de la convocation, c'est que je ne les avais pas. Il n'a jamais été dans l'idée du Conseil administratif d'occulter quoi que ce soit.

Pour terminer, je rappelle que lorsqu'il a fallu voter une promesse de subventionnement pour un centre de compostage on s'est précipité d'octroyer une somme de Fr 600'000,- pour un projet qui ne se trouvait pas sur notre commune !

M. Forte : notre groupe souhaite uniquement obtenir quelques informations complémentaires, mais en tout cas pas dans notre idée d'ouvrir une guerre de « clochers ».

Mme Constantin : je ne pense pas que le renvoi en commission mette en péril le projet de rénovation. D'autant plus que nous sommes la première commune à en parler.



M. Favre : compte tenu de la nature du crédit demandé qui n'est, je le rappelle, pas soumis à des conditions au niveau intercommunal, je ne vois pas trop de quoi l'on va parler en commission.

- Mme Rochat : tout au plus nous pourrions faire venir des personnes responsables de la collecte de fonds.

Au vote :

- *La discussion immédiate est refusée par 19 voix « pour », 6 voix « contre » et 1 abstention et le projet est renvoyé en commission des Finances.*

2. Propositions individuelles.

M. le Président rappelle, qu'exceptionnellement : vu le caractère particulier de cette séance, les propositions et les questions peuvent être posées tant par les Conseillers municipaux, que par les élèves présents dans le public.

- 2.1. Raphaël Ruppen, élève de la classe de Mmes Decrey et Libersa, pose la question suivante :

Comment pourriez-vous faire pour arrêter de donner tous les terrains libres pour la construction ?

- Mme Rochat : la commune est un territoire qui a un certain périmètre et dans ce périmètre il y a des terrains qui appartiennent à la commune, au canton et à des privés.

Les terrains sont régis par des lois cantonales qui déterminent leur affectation que ce soit pour du sport, du logement ou des espaces publics de verdure, etc. Donc ce n'est pas la commune qui a le pouvoir de décider de construire ou pas sur les terrains.

- 2.2. Elodie Alvarez, élève de la classe de Mmes Decrey et Libersa, pose la question suivante :

Pour favoriser les animations à Thônex, pourriez-vous choisir un thème par mois, afin de décorer les lieux publics ?

- M. Decrey : c'est une excellente question. Il est vrai qu'il serait intéressant d'organiser des manifestations avec des thèmes changeant. Je vais en parler lors d'une prochaine commission de la Culture. Je ne peux pas en dire plus aujourd'hui car je n'ai pas eu de réflexion à ce sujet.



Toutefois, je crois utile de vous rappeler que vous, les élèves, avez participé à la réalisation du calendrier de l'Avent du Centre sportif de Sous-Moulin. Tout le monde a pu apprécier votre travail par les divers tableaux que vous avez faits.

2.3. Daniel Froumajoux, élève de Mme Duret, pose la question suivante :

Pourquoi à l'entrée du quartier du Curé-Desclouds, avez-vous remplacé un terrain de football par un immeuble avec des bureaux ?

- M. Détruche : ta question rejoint l'explication donnée par Mme Rochat à ton camarade au sujet des diverses zones de construction ou pas et dans ce cas nous nous trouvons sur un terrain qui était destiné à la construction d'un immeuble commercial.

2.4. Jessica Monschengwo, élève de Mme Nadège Duret pose la question suivante :

Y aurait-il la possibilité d'installer un skate parc dans la commune ?

- M. Détruche : il existe déjà un certain nombre d'équipements sportifs qui permettent de pratiquer le basket, le football et même le ping-pong. Depuis deux ans une étude est en cours dans le cadre du Centre sportif Sous-Moulin pour créer un terrain de skate pour les trois communes chênoises, mais nous avons un problème pour trouver un emplacement disponible.

2.5. Berta Axhija, classe de Mmes Golaz Oppliger et Libersa, pose la question suivante :

Il y a des bâtiments à Thônex qui inspirent de l'inquiétude des habitants (à l'école, des fentes dans les murs, des fuites, des problèmes de chauffage, il y a aussi des problèmes dans les immeubles Apollo). Comment comptez-vous rénover durablement cela ?

- M. Détruche : les immeubles Apollo sont sous la responsabilité de propriétaires privés et c'est eux qui sont responsables de leur entretien.
Pour l'école Jeandin un crédit sera prochainement présenté au Conseil municipal pour des travaux de rénovation qui comprend le chauffage, les installations sportives, etc.



- 2.6. Basile Chervet, élève de Mme Christine Schmid, pose la question suivante :

Pourrait-on construire un bâtiment définitif à la place du pavillon en bois de l'école du Bois-Des-Arts ?

- M. Détruche : à une époque, un choix a dû être fait quant au nombre de classes qui devait être réalisé à l'école du Bois-Des-Arts. Rapidement il s'est avéré que ce nombre était insuffisant ce qui a obligé la commune à construire ce pavillon provisoire. Mais les prévisions pour le futur semble indiquer que le nombre d'enfants dans la région du Bois-Des-Arts va diminuer. Donc il n'est pas question pour l'instant de remplacer ce pavillon, qui a tout de même son charme.

- 2.7. Caroline Kaake, élève de Mme Christine Schmid, pose la question suivante :

Comment faire pour diminuer les endroits fumeurs ?

- Mme Rochat : vous faites partie d'une génération qui connaîtra certainement plus de lieux publics « fumeurs », cela se pratique déjà dans certains pays comme l'Italie et la France. La Suisse est en train d'étudier cette question et le Conseil municipal va justement prendre ce soir une décision à ce sujet

- 2.8. David Voide, élève de Mmes Golaz Oppliger et Libersa, pose la question suivante :

Comment peut-on faire pour diminuer les crottes de chien dans les lieux publics ?

- M. Détruche : c'est le sujet qui préoccupe le plus les habitants, ceci est ressorti d'une statistique.

Il s'agit, en premier lieu, d'une éducation que devrait recevoir tout les propriétaires de chiens. A Thônex, nous sommes en train d'appliquer une réglementation plus stricte notamment aux abords des écoles.



2.9. Basile Chevret, élève de Mme Schmid, pose la question suivante :

Peut-on améliorer la sécurité près des frontières, car il y a souvent des Français qui traversent le Foron et qui viennent jeter des pierres ?

- M. Détruche : c'est un problème que nous connaissons et pour être tout à fait juste, il faut dire qu'il y a aussi des Suisses qui agissent de la même manière du côté français. Actuellement il y a une collaboration entre les douaniers et les policiers tant français que suisses. Les travailleurs sociaux hors murs sont également engagés pour remédier à ce problème et nous avons pu remarquer, depuis la mise en place de ce dispositif, une nette baisse de ces problèmes.

M. le Président suspend la séance jusqu'à 21h.15 afin que les élèves puissent rejoindre leurs parents à la salle Louis-Valencien où un verre de l'amitié est servi.

Reprise des débats :

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2006

3.1. Page 910 – M. Loutan

Il faut supprimer la phrase suivante :

- « ...c'est le mot que M. Favre cherchait pour l'écorce des noix ».

Suite à cette correction le procès-verbal est approuvé par 21 voix « pour » et 5 abstentions.

4. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. Pascal Uehlinger, Président, donne lecture des courriers suivants :

4.1. De Mme Sophie Desjacques, Présidente de la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex, courrier du 14 décembre 2006 :

Concerne : prêt accordé à la Fondation pour la Jeunesse le 16.12.2003

Madame le Maire,
Chère Madame,

Le Conseil municipal accordait, le 16 décembre 2003, un prêt de Fr 50'000,- à la Fondation qui s'engageait à les rembourser intégralement dès qu'une réserve de liquidités suffisante pourrait être constituée.



Le 11 décembre 2006, le Conseil de Fondation a voté le remboursement du solde de l'emprunt, à savoir Fr 25'000,-.

A ce jour, la Fondation a donc intégralement remboursé l'emprunt fait en décembre 2003 et remercie le Conseil Municipal de la confiance qu'il lui a accordée.

Avec nos remerciements, nous vous prions de recevoir, Madame le Maire, chère Madame, nos salutations distinguées.

- 4.2. Mme Desjacques Carnegie, Présidente de la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex, courrier du 14 décembre 2006 adressé au Conseil administratif :

Cette lettre nous informe qu'après quelques six années d'une collaboration fructueuse, Mme Julie Duc, directrice, a souhaité relever d'autres défis et a présenté son congé. Elle quittera sa fonction le 23 février 2006.

- 4.3. A 23h.30 nous passerons au point 13 de l'ordre du jour : « Propositions du Conseil administratif ».

5. Communications du Conseil administratif

5.1. Mme Isabel RoCHAT, Maire

5.1.1. Course de l'Escalade

En premier lieu je tiens à féliciter les personnes présentes dans cette salle qui ont participé à la course de l'Escalade : M. Claude Détruche, M. Rudy Roth, M. Michel Zeder il y avait également Dominique et Patrick Audemars, Nadège Duret, etc...

5.1.2. Ecoles

Au pavillon Mousse en fin de journée le 21 décembre aura lieu un marché de Noël où vous êtes cordialement invités.

5.1.3. Finances

Un gros projet est en route concernant le transfert de charges Etat-Communes. L'Association des communes genevoises est en train de se mobiliser pour faire des pré-propositions au Conseil d'Etat avant que les communes ne se fassent « avaler tout cru » par le projet du Canton.



5.1.4. Urbanisme – recours de l'entreprise Perret

Je voudrais revenir sur un sujet qui a fait couler beaucoup d'encre à savoir l'attribution des travaux de l'école Marcelly à une entreprise veveysanne : Grisoni Zaugg et qui a fait l'objet d'un recours par l'entreprise genevoise Perret.

Comme vous avez pu le lire dans la Tribune de Genève, l'entreprise Perret a été déboutée par le Tribunal et j'aimerais apporter quelques précisions afin de rendre cette affaire plus claire avant qu'il soit dit tout et n'importe quoi à ce sujet.

Les faits:

Les montants de l'offre après correction par l'architecte et ingénieur mandataire:

Perret : Fr 7'835'992.- HT

Grisoni Zaugg : Fr 7'777'662.- HT

Soit une différence de Fr 58'330.- représentant un écart de Fr 0.75%

Ces montants n'ont pas été contestés et admis de facto par les deux entreprises.

Ces montants ont été insérés dans le tableau type du DCTI calculant automatiquement les pourcentages en fonction de la pondération des critères soit dans le cas présent :

- a) montant et crédibilité du prix 50%
- b) organisation de l'entreprise et méthode de travail pour respecter impérativement les délais 30%
- c) capacité et disponibilité du personnel, du matériel et des équipements 15%
- d) expérience dans le domaine à réaliser 5%

La notation des points s'effectuant comme suit:

- 0 point : l'offre ne satisfait pas du tout aux exigences
- 1 point : offre qui remplit de manière lacunaire la demande
- 2 points : offre qui remplit de manière moyenne ou normale les exigences
- 3 points : offre qui remplit certaines exigences quantitatives et qualitatives au delà de attentes
- 4 points : offre qui remplit toutes les exigences quantitatives et qualitatives au delà des attentes

Il faut noter que les critères de jugement ainsi que leurs pondérations font partie du cahier des charges, sont sujets à recours et que dans le cas d'espèce n'ont pas été contestés.

Le groupe d'évaluation attribuant les notes est composé de l'architecte mandataire, l'ingénieur civil, l'architecte représentant de la Commune et du secrétaire adjoint de la Commune.

L'esprit avec lequel le groupe a procédé aux évaluations est le respect et l'application des lois régissant ce marché soit : la loi sur le marché intérieur (LMI) ainsi que la loi sur les accords internationaux sur les marchés public (AIMP) qui repose sur 4 principes qui forment la base de toute la jurisprudence, c'est à dire :



- la nécessaire transparence des procédures
- la non discrimination des soumissionnaires, notamment en fonction de leur origine géographique
- l'utilisation de procédures et, notamment, de critères d'attribution du marché, garantissant l'égalité de traitement des participants
- la volonté d'obtenir une concurrence efficace entre les soumissionnaires assurant une meilleure gestion des deniers publics

Le recours:

L'entreprise Perret a déposé un recours contre cette adjudication le 19 juin 2006 principalement pour contester la notation qui lui a été attribuée par le groupe d'évaluation.

Il y avait également une revendication concernant le montant de son offre (d'un écart de 0,019% selon ses dires), allégation fautive reconnue, par la suite par la recourante.

La recourante a soutenu que l'écart de prix étant minime, que les autres critères ont été occultés (ce qui est faux) et que par voie de conséquence l'adjudication s'est exclusivement jouée sur le premier critère soit le prix.

La réponse au recours :

a) Le critère du prix

En réalité non seulement l'entreprise Grisoni Zaugg avait une offre de Fr 58'330.- meilleur marché, en réalité l'analyse de son prix de référence concernant l'acier permettra encore par la suite une économie substantielle; en effet le prix de base respectif annoncé en soumission est le suivant:

Perret: Fr 1,38 par kilogramme

Grisoni Zaugg: Fr 1,20 par kilogramme

Ce prix est bloqué par les deux entreprises jusqu'au premier trimestre 2007; par la suite ce prix sera indexé au prix de l'indice de l'acier (ASCA).

On comprend aisément que cette augmentation (de l'ordre de 50% dans les 6 derniers mois) lorsqu'elle se répercutera sur le prix de base annoncé de chaque entreprise sera nettement plus favorable à l'entreprise Grisoni Zaugg et constitue en sus de la différence du prix de l'offre de la soumission un élément coût à prendre en considération.

b) Les critères b,c,d (organisation, capacité, expérience)

La plupart des entreprises ayant soumissionné pour ces travaux font partie des plus grandes entreprises locales et régionales; lors de l'attribution des notes celles-ci ont reçu des notes maximales en regard des effectifs, machines, capacité de gérer ce chantier et références (toutes ayant déjà construit écoles, collèges etc...).

Le jugement :

Dans son arrêté du 16 novembre 2006 le Tribunal administratif a donné pleinement raison à la Commune de Thônex en reconnaissant:

- La pertinence des critères ainsi que de leur pondération.
- Que l'analyse relative à la hausse des aciers dans l'évaluation du prix était tout à fait fondée en relevant que l'offre de Grisoni Zaugg était non seulement la moins chère mais aussi la plus avantageuse économiquement.
- Qu'en retenant l'offre de Grisoni Zaugg la commune échappe à tout grief.



- Que l'argumentation de la recourante concernant le critère organisationnel est spécieuse la LMI s'appliquant à ce marché et donc ses griefs en totale contradiction avec celle-ci.

La recourante a été condamnée à des indemnités de procédure de Fr 2'500,- en faveur de Grisoni Zaugg et à un émolument de Fr 3'500,-

On se rend donc bien compte que la décision du Conseil administratif n'est qu'une application stricte de la loi votée par le Grand Conseil et il ne reste plus qu'à espérer que ce dernier revienne sur celle-ci afin de l'assouplir.

5.1.5. Urbanisme – Communaux d'Ambilly

Suite à la réunion en séance de commissions réunies en présence de M. Robert Cramer, le Conseil administratif a été convoqué en tant que propriétaire le jeudi 11 janvier 2007 pour une première réunion réunissant l'Etat de Genève et la commune d'Ambilly. Des informations complémentaires vous seront données lorsque cette séance aura eu lieu.

5.1.6. Urbanisme – Plan localisé de quartier – ch. Etienne-Chennaz

Une deuxième procédure d'opposition au projet de PLQ a été lancée. Ce dossier est à votre disposition à la Mairie.

5.2. M. Claude Détruche, Vice-président du Conseil administratif

5.2.1. Déchetterie de Villette

Selon un courrier de l'Association du hameau de Villette il semblerait que l'on pourra prochainement déplacer cette déchetterie.

5.2.2. Journées cantonales de la propreté

La commune de Thônex prendra part à ces journées les 4 et 5 mai 2007, nous allons y associer les écoles. Toutes propositions originales émanant des membres de la commission de l'Environnement seront les bienvenues.

5.2.3. Le Foron

Une séance d'information concernant les travaux qui doivent s'effectuer sous la plate-forme douanière de Thônex-Vallard s'est déroulée en présence de Mme Renée Magnin, Maire de Gaillard, les services de l'Etat concernés et la commune de Thônex.



Les habitants du hameau de Fossard ont soulevé certains problèmes concernant l'entretien des berges du côté français. Le surlendemain de cette séance la commune française de Gaillard avait procédé au nettoyage. Nous tenons à les remercier pour cette rapidité.

5.2.4. Course de l'Escalade

En complément des félicitations de Mme le Maire, il convient tout de même de signaler que 400 Thônésiens ont participé à cette manifestation.

5.2.5. Sécurité

Le Conseil administratif en collaboration avec le TCS va mettre sur pied, en début d'année, des cours de remise à niveau concernant la circulation routière à l'attention de nos aînés.

Dans un premier temps deux soirées avec un nombre limité de participants seront prévues.

5.2.6. Ecole Adrien-Jeandin

Comme il a été dit lors de la séance en compagnie des élèves de l'école Adrien-Jeandin, certains travaux sont prévus pour ce bâtiment scolaire. Ceci fera l'objet d'une présentation lors d'une prochaine séance du Conseil municipal afin que le dossier puisse être renvoyé en commission pour être approfondi.

Ce projet permettrait de créer un restaurant scolaire en lieu et place des locaux actuellement loués à la Fondation pour le logement à la rue de Genève qui commencent à être trop petits.

5.2.7. Démolition-reconstruction de l'école Marcelly-Tronchet

A ce jour Fr 22'331'086,65 ont été attribués pour les travaux de ce chantier dont Fr 9'478'422,85 à des entreprises genevoises. Cela démontre qu'il est tout de même urgent que le Grand Conseil revoie la loi sur les critères d'attribution.

5.2.8. Mairie

Les travaux d'injection ont été effectués d'une manière rapide et satisfaisante. En ce qui concerne la rénovation des divers bâtiments le jury a désigné quatre bureaux d'architectes conformément au plan établi dont voici les noms :



- Bureau de Planta & Portier
- Bureaux BMV architectes
- Bureaux Spitsas et Zanghi
- Bureaux Lenzi et Kunz, associés

Ces quatre bureaux ont jusqu'à 4 janvier 2007 pour remettre leur avant-projet au jury.

5.3. M. Philippe Decrey, Conseiller administratif

5.3.1. Don du sang

Suite à un projet qui avait été accepté par votre Conseil nous avons pris contact avec le Dr. Martine Michel, du centre de transfusion sanguine des HUG et ce service va nous indiquer les modalités pour l'organisation de cette journée au début de l'an prochain.

5.3.2. Chemin du Bois-Des-Arts

Ce chantier a pris du retard pour des raisons diverses et, malheureusement, il ne pourra pas être terminé pour la fin de cette année. Celui-ci sera repris rapidement en début d'année afin que l'on puisse terminer ces travaux au plus vite.

5.3.3. Centre de Loisirs

Le 20 décembre à 19h. une fête de Noël est organisée au Centre de Loisirs qui vous invite tous à vous y rendre.

5.3.4. Noël des personnes seules

Vous êtes également les bienvenus à ce repas qui se déroulera le 23 décembre à 12h. à la salle Louis-Valencien.

6. Rapport des commissions

M. Uehlinger, Président, passe successivement la parole aux Présidents des commissions suivantes afin qu'ils donnent lecture des conclusions de leur rapports :

6.1. M. José Fischer, Président de la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage, concernant les séances suivantes :

Séance du 16 novembre 2006 :

L'ordre du jour est consacré principalement à l'audition de M. Héritier de ThônexArtSpectacles.



Au point 1 de l'ordre du jour le procès verbal de la séance du 29 août a été approuvé à l'unanimité comme il l'a été en séance du Conseil municipal.

Le point 2.1 concerne la situation de la saison culturelle 2006.

M. Decrey informe que l'inauguration de la saison culturelle a eu lieu le 1^{er} septembre et qu'aujourd'hui 5 spectacles de qualité ont été proposés, il relève toutefois que la fréquentation de ceux-ci n'est pas bonne.

Il souhaite également que les membres du Conseil administratif et du Conseil municipal participent davantage aux diverses manifestations proposées et souhaite un vote de principe concernant cette saison.

M. Héritier donne les raisons de l'annulation de la fête de la musique et informe du travail accompli concernant :

- le marketing*
- la création d'un logo*
- le démarrage de la saison*
- les améliorations concernant la Salle des Fêtes*
- la recherche de financements complémentaires*

Un certain nombre d'aménagements ont été nécessaires pour le bon déroulement du programme tel que : aménagement du coin VIP, rafraîchissement des cintres et des loges, de la signalétique pour les places numérotées de certains spectacles.

Il manque toutefois encore un certain nombre de matériel, qu'il faut louer assez cher, lors de certaines représentations et la ventilation ainsi que la climatisation laissent toujours à désirer.

Pour présenter les spectacles dans les meilleures conditions possibles et ouvrir la salle à un large plateau d'activités il faut :

- de nouveaux partenaires*
- réfléchir sur une nouvelle programmation*
- améliorer sensiblement la fréquentation des spectacles*
- renforcer les contacts avec les médias.*

Lors de la discussion, Mme Jaquet demande si M. Héritier a déjà évalué le coût des aménagements nécessaires

- M. Héritier lui répond qu'il est dans l'attente de devis.*

M. Kilcher demande si M. Héritier possède des chiffres sur la fréquentation; la réponse est pour le moment « pas beaucoup » !

Par rapport au budget M. Héritier n'imagine pas de déficit tout en sachant que certains spectacles sont moins appréciés que d'autres, mais il espère respecter le budget.

M. Kilcher fait remarquer que le bilan de ce début est bon, il a découvert que la culture à Thônex existe, via les trams et les bus, mais souhaite disposer d'un peu plus d'informations techniques et financières concernant les résultats des spectacles, ceci par souci de transparence.

- M. Héritier répond qu'il est difficile de maîtriser la fréquentation de chaque spectacle.*

M. Thurre remercie l'équipe pour ce qu'elle fait si l'on sait que 45 vernissages sont organisés chaque jour rien qu'à Genève.



M. Agraniou apporte une précision au nom de son groupe, mais tout en se posant des questions, il n'a aucun doute quant aux compétences de M.Héritier.

M. Hyde rejoint M.Agraniou disant qu'il faut distinguer le fond de la forme et demande si l'on pourrait dresser le bilan de la manifestation d'inauguration de la culture qui a bénéficié d'un budget spécifique.

M. Decrey répond que la somme pour la soirée d'inauguration était de Fr 35'000,- et qu'aucun dépassement n'a été enregistré.

M. Hyde relève qu'il a demandé plus de précision sur les comptes de cette soirée inaugurale et comme M. Kilcher demande à être sûr que les comptes soient suivis par l'administration communale.

M. Decrey confirme que tout est sous contrôle et que même les investissements passent par le Conseil administratif responsable.

Il est répété par le groupe radical qu'il n'y a pas de remise en question de la culture mais que les informations demandées le sont pour une question de meilleure transparence, vis à vis de la commission de la Culture et du Conseil municipal.

M.Decrey rappelle les conditions dans lesquelles a été mis en place le projet culturel. Les montants ont été fixés et votés pour cet engagement.

Au vote :

– le projet de programme 2007 a été accepté par 5 « oui », 1 « non » et 2 abstentions.

Séance du 20 novembre 2006 :

(réunion conjointe avec la commission de la Culture des communes voisines)

A l'ordre du jour : Bilan du comité du Comité de Coordination Culturel Chênois (CCCC) et discussion sur le fonctionnement.

La séance est présidée par Mme Gauthier, Présidente du la commission culture de Chêne-Bourg en présence des Conseillers administratifs délégués et des Conseil municipal membres des commissions Culture des trois communes chênoises.

M. Decrey présente diverses manifestations organisées par le CCCC.

« Le Festival des Arts du Cirque, de la Scène et de la Rue en 2002 », l'exposition « L'Eau et le Bois » en 2004 et cette année l'exposition « Migrations », activités qui ont toutes eu lieu sur nos trois communes.

Mme Grandjean-Kyburz signale également « Le prix littéraire » pour lequel un règlement a été créé. M. Grandgirard rappelle que l'agenda culturel a aussi été lancé par le CCCC.

M. Decrey souligne qu'une discussion sur le fonctionnement est prévue à l'ordre du jour et ceci lui semble primordial.

M. Favre dit que le règlement prévoit un retour dans les commissions culture pour validation avant de revenir au CCCC. Il se demande si cet organe est exécutif ?

M. Grandgirard explique qu'un poste CCCC figure au budget que le Conseil administratif prévoit en début d'année.



M. Pralong relève que le règlement stipule que le CCCC peut en plus de fonctionner comme réservoir d'idées, concevoir des projets, en assumer le suivi et la préparation, qui peut cependant être également déléguée.

M. Fischer précise que ThôNoël n'entre pas en concurrence avec un marché de Noël mais c'est une activité créée en collaboration avec des associations thônésiennes qui participent bénévolement à cette manifestation afin de remettre un chèque à une oeuvre de bienfaisance différente chaque année, ceci déjà depuis trois ans.

Mme Jaquet précise qu'elle n'est pas d'accord pour une récupération par le CCCC des manifestations communales.

D'autre part, il est clair qu'une fois l'agenda culturel distribué l'on ne peut que constater si deux manifestations ont lieu en même temps. la coordination doit se faire en amont au moment de la conception de l'agenda.

Mme Mahrer constate et regrette que le CCCC ne soit pas connu au niveau de la population.

M. Torello constate que l'on compte aujourd'hui beaucoup sur la coordination des Conseillers administratifs alors que le CCCC doit donner le poids aux commissions de la culture et aux Conseils municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

- 6.2. M. Guy Loutan, vice-président de la commission de l'Urbanisme & Développement durable, en remplacement de M. Pascal Uehlinger, Président de la commission et Président du Conseil municipal, concernant la séance du 23 novembre 2006 :

M. Loutan : avant ma lecture du résumé, je soulève le problème de devoir résumer en public des séances de commission dont on nous a assez rappelé qu'elles ont lieu à huis clos, dont les procès-verbaux ne sont pas encore acceptés ! Il me semble qu'il y a ici une certaine incohérence.

Rapport de la commission l'Urbanisme & Développement durable du 23 novembre 2006.

Présents : le Conseil administratif in corpore, M. Fortuna, service technique de la Mairie, Mmes et MM Ortis et Michel, Mme Delarue et Ronconi, de bureaux d'architectes, M. Verdon ingénieur conseil et M. Savary de Trafitec.

Thèmes de la soirée :

1. Mise à jour du plan directeur communal : circulation, abordé au printemps 2006 déjà.

Sont abordées la hiérarchie des routes et des fonctions, selon la loi cantonale valable 4 ans, hiérarchies sur lesquelles la commune pourra se reprononcer en 2009.

Le trafic est démesuré sur les routes secondaires et la mise en zone 30km/h. difficile.



Une planche des déplacements montre l'importance des TPG, en particulier du tram, avec projections en 2020, et le manque de relations entre Thônex et la rive droite.

Des dysfonctionnements sont montrés dans le schéma de circulation, interdictions de tourner à gauche, transits indésirables, parcours illogiques...

Les projets routiers sont envisagés : sécuriser le chemin du Foron et rejoindre la route de Jussy à l'avenue de Mirany en rapport avec MICA.

Au sujet des transports publics, il est noté que leur développement est à l'étude au Grand Conseil. On aborde l'importante gare CEVA de Chêne Bourg, le bus 9 vers MICA avec cadence améliorée, le tram 17 pour Moillesulaz au lieu du 16 qui irait à la gare de Chêne Bourg. Il est regretté que la ligne 1 du TAC n'aille pas jusqu'au centre ville.

Plusieurs itinéraires deux roues sont présentés à l'échelle Chêne-Bourg et Thônex qui ont un mandataire commun sur ce sujet.

Dans la discussion, les points saillants me semblent : la nécessité d'intégrer les chemins privés aux cartes, l'importance d'aborder la traversée de la rade, le problème du mail central des Communaux d'Ambilly, la nécessité de soutenir d'autres moyens de transport que l'auto privée (covoiturage, Mobility...). Il est remarqué que c'est le temps pour la commune de faire ses remarques, comme le Grand Conseil planche sur le sujet.

2. *Le point 2 concernait les fiches de coordination sur l'urbanisme, avec les aspects transports, nature, équipements, et urbanisation, en rapport avec les communes voisines, pour Mme Ortis.*

Mme Delarue note l'importance de garder la diversité de notre territoire, et d'envisager le développement sur 15 ans, en tenant compte des critères du développement durable, à ce jour encore bien absent des projets connus. Aussi avec meilleure définition de l'emprise des équipements publics. Il faudrait garder une zone non déclassée en réserve.

M. Savary aborde le plan directeur cantonal à l'étude, avec nécessité d'aborder un axe Vézenaz-Pallanterie pour les transports publics. La commune par l'intermédiaire de ses mandataires doit suivre l'évolution des études de très près pour intervenir dès que possible. Il évoque de déclasser la route de Sous Moulin en route primaire et le chemin du Foron et l'avenue Adrien-Jeandin en route de quartier. L'aspect positif du parcage souterrain et l'idée que la commune pourrait favoriser l'écomobilité.

Au sujet du CEVA, il faut aborder sérieusement les P&R, avec le souci de ne pas attirer les autos vers un P&R à Chêne-Bourg. Le tram devrait aller jusqu'en France voisine.

M. Verdon aborde l'aspect environnement et l'importance de mettre en réseau les éléments verts, donc Bel Air, en s'inspirant des actions « Nature en Ville ». Est abordée la gestion de l'eau à Villette et sur MICA. Les aspects énergétiques renouvelables à favoriser et la gestion des déchets.

La discussion évoque :

- la densification de la zone villa à ne pas faire n'importe comment ni n'importe où,*



- les réseaux routiers sont en discussion au niveau des communes d'Arve-Lac,
- le parking de la gare de Chêne-Bourg serait de 50-100 places à usage local et de service pour la gare et non de 500 places,
- il est précisé que la commune doit proposer des options, sur lesquelles le canton se prononcera, puis aura lieu une consultation publique, puis le Conseil municipal et le Canton adopteront ce qui sera proposé,
- on aborde aussi l'importance de préserver et intégrer les jardins familiaux dans les plans,
- la gestion des rives du Foron qui est sur territoire français,
- on évoque le projet Lausannois de quartier Agenda 21 durable dont on pourrait s'inspirer. On pourrait aussi en auditionner les responsables.

La commission décide de demander aux mandataires de poursuivre les études en tenant compte des aspects critiques et suggestions évoquées ce soir.

3. *Enfin, on aborde le projet de modification des limites de zones rue François Jacquier.*

Le département demande de porter cette zone 4A en zone 3 de développement. La partie de Chêne bourg étant en zone industrielle et artisanale, et la partie thônésienne en 4A et résidentielle, l'Etat harmoniserait le tout en zone 3 de développement.

La commission vote à l'unanimité pour l'expectative avant un projet plus précis du quartier en rapport avec le CEVA, et à 4 « oui » et 2 abstentions pour le principe de l'homogénéisation des deux zones.

6.3. M. Alexis Hyde, vice-président du Conseil municipal en remplacement de M. Pascal Uehlinger, Président, séance en commissions réunies du 4 décembre 2006 :

Séance tenue en présence de M. le Conseiller d'Etat M. Robert Cramer

Sujet à l'ordre du jour : PAC MICA

M. Cramer ouvre la discussion en nous rappelant les objectifs du discours de St-Pierre, à savoir, en première idée, atteindre l'équilibre budgétaire et financier, lutter contre le chômage en deuxième idée, pour finalement arriver sur la troisième idée qui est d'augmenter le nombre de logements rapidement là où c'est faisable.

Les régions envisageables sont, les Vergers à Meyrin, la Chapelle à Plan les Ouates / Lancy et enfin, chez nous les communaux d' Ambilly.

S'il comprend les craintes et les réserves des habitants de Thônex il estime néanmoins que ce territoire doit être utilisé à sa pleine capacité et qu'il n'est pas question de brader le sol.

Pour les points plus spécifiques, les transports ont reçu les réponses appropriées de ce qui pouvait se faire.

La répartition de l'Habitat, en particulier la mixité, en accord avec son collègue Mark Muller a été modifiée.



Il y aurait une mixité sur 4 quarts: PPE ; loyers libres (en fait HLM avec sortie en fin de système); coopératives (premier niveau d'accès à la propriété) et enfin le dernier quart, logements fortement subventionnés et gérés par des fondations immobilières.

Le type d'aménagement reste le point crucial. Il faut rester ambitieux en matière de densité mais en permettant à la commune d'absorber la croissance du nombre d'habitant. Au début il ne s'agirait que de construire qu'une ou deux pièces urbaines et d'en étudier les conséquences. Le déclassement se ferait donc en trois étapes et la garantie serait donnée à la commune en « phasant » les PLQ ceci sur 15 ans.

Pour le moment, le projet resterait gelé jusqu'à ce qu'une étude théorique d'une pièce urbaine soit élaborée et permettrait de mettre en condition réelle la faisabilité d'une de ces zones.

A toutes les questions posées M. Cramer estime qu'avant toute autre situation il faut réaliser l'étude d'une pièce urbaine et de voir le résultat.

Il est évident que s'il n'y a pas concertation le projet se fera sur un acte d'autorité et qu'à l'heure actuelle s'il existait une divergence entre le Conseil d'Etat et la commune ce serait au Grand Conseil de trancher et que de toute manière la commune se doute bien du résultat défavorable de cet « ARBITRAGE » pour sa position.

6.4. Mme Rosemarie Egger, Présidente de la commission de la Circulation, Transports, Service du Feu & Protection Civile, séance du 5 décembre 2006 :

La commission s'est à nouveau réunie pour étudier le projet de modération de trafic au chemin du Foron. Après une présentation détaillée et une discussion nourrie, les membres de la commission ont accepté à l'unanimité le projet élaboré par le bureau Trafitec.

M. Decrey nous a informés qu'un document allait prochainement nous être envoyé relatif au comptage de véhicules.

En ce qui concerne la compagnie des sapeurs pompiers, M. Decrey nous a informés que dans le cadre de la réorganisation du concept de sécurité du canton la région Arve-Lac a fonctionné comme région pilote.

6.5. Mme Anne-Marie Jaquet, Présidente de la commission des Ecoles & Jeunesse, séance du 7 décembre 2006 :

Visite du Pavillon Mousse

Mme Rochat s'est excusée

Etaient présents :

Mme Renaud, inspectrice

Mme Valentin, maîtresse principale, Mmes Boutruche, Déchamboux et Noyer, enseignantes et M. Rech, RBS

Après une visite guidée des différentes salles de l'école, nous avons été reçus à la salle des maîtres, spacieuse et bien agencée.

Madame Renaud remercie la commune d'avoir installé ce pavillon, la rentrée s'est passé sans problème.



Madame Valentin dit que tout le monde s'est vite senti à l'aise dans ce bâtiment au décor de bois. Ils peuvent facilement y épingler des dessins.

Quelques remarques sont faites concernant l'extérieur du bâtiment : Les pierres sont glissantes en hiver et les enfants risquent de se blesser ainsi que sur les seuils métalliques des sorties de secours aux angles acérés. Dès 17h., des bandes de jeunes viennent tourner en scooter, leur nombre augmente chaque jour, certains fument et boivent, cela provoque une insécurité, surtout que l'école est isolée. Il est question d'augmenter l'éclairage et si possible de fermer à clef le préau.

Les enfants ne peuvent jouer aux ballons dans le préau et il n'y a pas de jeux. Donc on se court après.

Les enseignantes aimeraient que les enfants puissent jouer au ballon dans la partie herbeuse le long de la route de Jussy. Nous leur faisons remarquer que l'aménagement risque de poser problème vu la circulation sur celle-ci.

Monsieur Rech nous expose sa situation : il est responsable de Marcelly et du Pavillon Mousse. Il ne peut-être à deux endroits à la fois et de ce fait ne peut faire son travail correctement. Exemple : il ne peut balayer le Pavillon qu'une fois par semaine, en hiver ce n'est pas assez. Le mercredi, les ouvriers viennent pour l'entretien, il ne peut laisser les deux bâtiments ouverts. La commission estime qu'il faut lui apporter une aide rapidement, vu que l'utilisation du Pavillon Mousse va se prolonger.

La séance a été levée à 19h50

7. Agenda 21

Validation du plan d'actions de l'Agenda 21 pour la période 2006-2010. Discussion. Vote. (RM-06-11).

- Mme Isabel Rochat, Maire et Conseillère administrative déléguée à l'Urbanisme & Développement durable : ce soir nous arrivons à l'aboutissement d'un travail commencé en 2004 en collaboration avec notre mandataire l'entreprise MANECO.

Le bilan qui avait été validé par le Conseil administratif a été envoyé pour consultation aux partis politiques ainsi qu'aux associations. On peut donc dire que la démarche participative a été respectée.

Ce plan d'action 2006-2010 a été validé par la commission de l'Urbanisme & Développement durable dans sa séance du 21 novembre 2006.

M. Guy Loutan, vice-président, en remplacement de M. Pascal Uehlinger, Président de la commission et Président du Conseil municipal, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 21 novembre 2006 :



Le procès-verbal de la séance du 19 septembre est approuvé.

Sont présents : le Conseil administratif in corpore

M. Maystre du bureau MANECO, qui nous présente les 10 fiches prioritaires du projet, pour recevoir nos commentaires.

Présentation du plan d'actions A 21 :

- Fiche 1 Mobilité douce : rappel et confirmation des éléments retenus par la commission.*
- On aborde le problème du bruit surtout des motos. Un budget est prévu pour des manifestations « Mobilité douce », qui pourraient être annuelles. L'action « pose de bancs » pour agrémenter les trajets est en préparation.*
- Fiche 2 Associations et Agenda 21: mise en place d'un site d'information, opérationnel dès début 2007*
- Idées de Pronatura pour diversifier notre environnement, sur les lieux publics. Possibilité d'informer les privés... Le nouveau système internet communal permettra aux associations de communiquer sans passer par la commune.*
- Fiche 3 Nature et biodiversité : demande d'augmenter les espèces plantées.*
- Signaler aux passants les arbres intéressants par un petit écriteau. Rappel de l'inventaire en cours, à étendre aux haies et prés naturels, avec info aux habitants pour leur jardin.*
- Fiche 4 Déchets : meilleure gestion à développer*
- Déception d'un commissaire que les déchets de jardin ne soient pas compostés sur place. On cite le manque de centre de compostage pour les communes Arve Lac, l'idée d'une déchetterie intercommunale, avec importance de la surveillance pour éviter les « souks ». Problème des déchets ménagers encore difficiles à gérer.*
- Fiche 5 Energie renouvelables : promotion des installations de capteurs sur les toitures communales.*
- Rappel du projet de capteurs sur l'école Adrien Jeandin, suggestion de louer des surfaces des bâtiments communaux à toits favorables aux entreprises productrices d'énergies renouvelables.*
- Fiche 6 Urbanisme et Développement Durable : souci d'équilibrer les zones verdure, d'équipement, etc... en rapport avec MICA.*
- Est abordée l'importance de garder des lieux un peu sauvages, comme actuellement le long de la Micheline.*
- Fiche 7 Liens sociaux et culturels : projet d'un lien WIFI.*
- Plusieurs commissaires abordent le paradoxe de mettre comme projet de mise à disposition d'un lien internet WIFI favorisant l'addiction autistique à l'écran dans cette fiche nommée « Liens sociaux » ! Sont abordés la possibilité de créer un lieu sans alcool pour les jeunes... l'importance des rencontres de cultures, ... des fêtes de quartier, des voisins, que la commune pourrait soutenir. Ce qui fait l'objet dans le document de ce soir de la fiche 7b.*



Fiche 8 Economie : création d'emplois dans le cadre de MICA. De 200 il est suggéré de monter à 1000...

- On signale la faible taxe prof pour les petites entreprises importantes à garder, la négociation avec le canton du nombre d'emplois à créer, comment mettre des locaux bon marché à disposition...*

Fiche 9 Respect Propreté : sensibiliser, entre autres par l'action des ASM.

- On évoque l'entraînement des élèves sur la récupération et le respect des étrangers, on parle aussi d'éduquer les adultes. Est abordé le budget nécessaire à la campagne, le problème des récupérateurs qui laissent le désordre sur leur passage, les sanctions à appliquer ou non aux indécents...*

Fiche 10 Ressources en eau : récupération des eaux de surface pour 25% des bâtiments communaux, et information aux propriétaires de villas.

- Evocation des limiteurs de débit qui permettent de grosses économies sans inconfort. L'action communale compléterait l'aspect légal du PGEE. Il faut penser à l'infiltration et la récupération des eaux claires chaque fois que possible, en informer les gens.*

Vote de principe unanime sur l'ensemble des actions jusqu'à 2010 : ok pour ce plan d'actions, à part la fiche 7 station WIFI (ce qui ne figure pas dans le procès-verbal). Mandat est donné à la société MANECO de revoir la fiche « Liens sociaux ».

Mme Rochat considère ces fiches revues et confirmées comme outils de travail concrets et remercie la commission

Un prospectus est enfin distribué sur le projet d'urbanisme lausannois SméO qui pourrait nous inspirer pour MICA.

(dont voici le site :http://www.ecoparc.ch/smene_f/pdf/060928_KrebsLiman.pdf)

La discussion est ouverte :

M. Vacheron fait la déclaration suivante :

Le document qui est soumis à notre vote ce soir est le fruit de plus de deux années d'un travail qui a intégré les associations communales, les partis politiques, l'administration et les autorités municipales. On peut pourtant regretter que la population thônésienne n'ait pas été plus largement impliquée, mais la très faible participation au forum sur la mobilité organisé en juin 2006 montre que l'implication de la société civile ne peut résulter que d'un long processus, tel par exemple les ateliers du futur mis en place à Chêne-Bourg. Il faudra s'en souvenir dans l'avenir.

Mais ne crachons pas dans la soupe qui nous est servie ce soir. Le plan d'actions Agenda 21 est un document de qualité qui orientera les actions concrètes de la commune durant la prochaine législature. Après le vote de ce soir, ces actions devront être considérées comme prioritaires, mais elles ne devraient pas empêcher la réalisation d'autres actions que l'actualité communale pourrait faire apparaître par la suite. Relevons d'ailleurs que ces 10 actions prioritaires ont été choisies par le groupe Agenda 21, composé du Conseil administratif délégué, du service technique et de notre mandataire, M. Meystre, dans une liste infiniment plus étoffée émanant de la consultation des associations et des partis politiques. Il y a donc une part d'arbitraire et de subjectivité dans ce choix, mais il a été discuté et accepté à l'unanimité lors de la commissions Urbanisme & Développement durable du 11 novembre et devrait donc être facilement accepté ce



soir.



Nous regrettons cependant que certaines remarques importantes faites lors de la discussion du 21 novembre n'aient pas été intégrées dans le document définitif. Pourquoi ne prendre qu'un seul exemple, la fiche 9 : respect et propreté reste-t-elle essentiellement centrée sur les jeunes, alors que c'est bien l'ensemble de la population qui doit être sensibilisée à cette question.

Je l'ai dit tout à l'heure, l'Agenda 21 de Thônex ne peut se limiter à ces 10 actions. Car l'Agenda 21, c'est un état d'esprit qui doit désormais imprégner l'ensemble des réflexions, des décisions et des réalisations de l'autorité et de l'administration municipales. Lorsqu'un aménagement devra être réalisé, lorsqu'un préavis devra être donné, lorsqu'une information devra être faite, ils devront obligatoirement passer par le crible du développement durable. Or, ce passage au crible ne va pas s'imposer spontanément. Au début, les habitudes et les routines, parce qu'elles sont plus faciles à gérer, auront tendance à s'imposer. Nous aurons l'occasion de revenir sur cette question au point 8 de l'ordre du jour.

Notre groupe demande donc expressément que soit prochainement créé un poste de délégué communal à l'Agenda 21 qui aurait pour tâche de jouer le rôle de crible dont j'ai parlé précédemment, de veiller à l'avancement des 10 actions votées ce soir et de jouer un rôle prospectif et incitatif pour faire vivre et entrer dans les habitudes la démarche Agenda 21. Pour terminer, j'aimerais remercier Mme Rochat, le service technique et l'entreprise MANECO pour l'efficacité de leur travail. Deux années pour lancer ce dossier complexe, établir un bilan de durabilité communal, consulter les divers partenaires, faire une synthèse de leurs idées et enfin déboucher sur des propositions concrètes, cela nous paraît remarquable. L'impulsion est maintenant donnée; il ne reste plus qu'à faire vivre l'Agenda 21 et à l'aider à se développer dans la durée.

Mme Constantin fait la déclaration suivante :

Le groupe Démocrate-Chrétien tient à adresser ses vifs remerciements à Mme Isabel Rochat, Maire, Conseillère administrative déléguée à l'Urbanisme & Développement durable, ainsi qu'à notre secrétaire général adjoint du service technique, M. François Fortuna, pour tout le travail effectué sur ce dossier.

Les fiches relatives aux 10 actions proposées ce soir sont le fruit d'une importante consultation avec les associations locales et une étroite collaboration entre notre mandataire et les commissaires.

Nous sommes satisfaits de pouvoir constater que ces dites actions choisies concernant le développement durable vont être mises en application dans un tout proche avenir.

Nous ne pouvons également que nous réjouir de l'initiative de notre Conseil administratif de mettre en place un site d'informations et d'actions concrètes au niveau des quartiers, nous pensons particulièrement à la problématique de la récupération de déchets, propreté, respect.

Il va sans dire que le groupe Démocrate-Chrétien soutient ces actions et gardera un « œil ouvert » quant à la mise en œuvre tout en étant prêt à discuter des futurs projets y afférents dès que possible.

Au vu de ce qui précède, nous voterons ce soir ce plan d'actions concernant l'Agenda 21

M. Hyde fait la déclaration suivante :

Naturellement, le groupe radical soutiendra le projet présenté, projet qu'il a non seulement soutenu dès son début mais que ses propres et diverses interventions au cours de la législature se sont inscrites naturellement dans cette dynamique.



Il nous plaît aussi à relever que de nombreuses autres interventions s'inscrivent tous les jours davantage dans cette dynamique et que le projet d'Agenda 21 est déjà bien entré dans les pratiques politiques et associatives thônésiennes.

Le projet présenté reste suffisamment large pour avoir valeur incitative mais nous espérons et surtout resterons attentifs dans nos actions futures pour conserver et renforcer la dynamique d'actions dans cette direction.

Même si l'ambition de ce projet reste modeste et surtout très traditionnelle, son mérite est d'exister.

Nous vous proposons donc de le soutenir par vos votes et surtout en renforcer la portée par vos actions futures comme nous prenons l'engagement de le faire.

M. Fischer fait remarquer à M. Vacheron que dans la fiche 9 il est bien indiqué de sensibiliser la population, notamment les jeunes, ce qui ne veut pas dire que les jeunes.

Mme Jaquet fait la déclaration suivante :

Le groupe libéral est heureux qu'un programme d'Agenda 21 de 10 actions soit mis en place sur notre commune.

Pour ce projet les diverses associations de la commune ont été consultées.

Ces diverses actions sont le reflet des principales préoccupations des associations. Tous les points sont importants pour la sauvegarde de notre environnement et la qualité de vie sur notre commune.

Nous serons attentifs au suivi et à l'évolution constante de ce dossier et à d'autres initiatives au cours de la prochaine législature.

Nous remercions le groupe auquel a été confié l'élaboration de ce plan d'actions, ils nous a présenté un travail de qualité, qui a facilité notre travail en commission.

Le groupe libéral validera ce plan d'actions.

M. Agraniou : le groupe socialistes-verts soutient ce projet. Pour ma part, je regrette le manque de politique intergénérationnel, ceci me semble important concernant les projets futurs.

M. Forte : je tiens à remercier sincèrement Mme Rochat pour la manière dont elle a pris ce dossier en main. Je me souviens même qu'au début vous vous êtes rendue à Yverdon à un séminaire qui traitait de ce sujet et ceci mérite d'être relevé.



M. Grandgirard : je m'associe aux remerciements de M. Forte d'autant plus que j'ai beaucoup insisté lors de la précédente législature pour que Thônex avance sur ce projet.

M. Loutan : je suis également heureux de l'évolution de ce projet mais je voulais rappeler tout de même que l'on m'a plusieurs fois reproché de faire de l'Agenda 21 au coup par coup, quitte à refuser certains projets. Je crois que ces fiches nous montrent que l'on fonctionne au coup par coup, pas à pas et j'aimerais préciser que des projets sont toujours possibles en plus ceux que nous votons ce soir afin de montrer au public que sous nos pieds autour de nous là où l'on habite et l'on se promène il y a des choses à essayer.

En ce qui concerne la plupart des fiches qui vont être validées ce soir, il faut savoir que finalement elles ne font que nous redire ce que les journaux de Pro Natura, du WWF et Revue durable nous disent de mettre en pratique depuis des années. En fait, nous n'inventons pas grand chose, nous faisons juste un grand projet un peu cher.

- La parole n'étant plus demandée, M. Fabiano Forte, 2^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de résolution :

R E S O L U T I O N

- Vu la démarche lancée en 2004 pour la mise en œuvre d'un Agenda 21,
- Vu la réalisation d'un bilan de durabilité suivie d'une large consultation des associations locales et des groupes politiques,
- Vu la synthèse des positions et objectifs établie par le bureau MANECO et approuvée par la commission de l'Urbanisme & Développement durable dans sa séance du 21 novembre 2006,
- Par 26 voix, soit à l'unanimité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. D'approuver le plan d'actions « Agenda 21 » 2006-2010, selon le document établi par la société MANECO (voir en annexe) et accepté par la commission de l'Urbanisme & Développement durable dans sa séance du 21 novembre 2006.



8. Demande d'un crédit de construction de Fr 800'000,- en vue de la mise en séparatif des canalisations d'eaux usées et d'eaux claires au chemin du Château-Blanc. Discussion. Vote. (DA-06-27).

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments : je remercie le service technique pour le document qui a été préparé à votre attention tant du point de vue technique que financier. Cette demande de crédit entre dans le cadre du PGEE. Les installations du quartier du Château-Blanc tant collectives que privées sont d'un intérêt local et entrent dans le cadre de la loi sur les eaux, entrée en vigueur le 23 mars 2006, qui détermine la nature de ce type d'installations collectives privées d'intérêt local, soit les installations qui desservent plusieurs habitations et recouvrent un secteur territorial important tel que le stipule l'article 1.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité*

M. Loutan fait la déclaration suivante :

Je vois que nous poursuivons la mise en séparatif selon les obligations cantonales. C'est bien.

Je constate cependant avec ce programme que nous déchargeons bien les stations d'épuration, mais continuons à considérer les eaux claires comme des déchets à éliminer à distance, et ne diminuons ainsi en rien les crues et sécheresses des cours d'eau. Ce projet perpétue donc leur déséquilibre qualitatif et quantitatif en accélérant le cycle de l'eau.

Pourtant notre commune se lance dans l'Agenda 21 avec vigueur, et sur le thème de l'eau, fiche 10 de notre plan d'actions, il est mentionné :

- récupération des eaux de surface, en coordination avec l'application du PGEE ;
- encourager la récupération des eaux de pluie pour l'arrosage ;
- encourager la création de surfaces d'infiltration.

Dans le descriptif des travaux prévus ici, je ne trouve aucune rubrique sur des informations ou encouragements quelconques, y compris financiers, aux propriétaires.

Avant de se lancer dans la pose habituelle de tuyauteries, a-t-on informé les propriétaires des possibilités et subventions accordées aux installations de récupération des eaux claires ?

Un bassin de rétention dans le jardin, une tranchée, un fossé ou un puits drainant permettraient-ils d'économiser tout ou partie des 25'000.- de participation demandée à chaque propriétaire, et/ou de baisser les frais de la commune ? De diminuer le diamètre des canalisations qui ne recevraient que les excès d'eau.

A-t-on étudié de telles installations de stockage ou d'infiltration centralisées en amont des surfaces cultivées, permettant ainsi aux agriculteurs des économies d'achat d'eau d'arrosage, et peut être l'économie de toute la canalisation en aval, entre les habitations et la Seymaz ?



Bref, la situation de ce projet pourrait être idéale pour une gestion bien plus avancée des eaux que le ne prévoit le PGEE.

L'eau est une matière précieuse, et on ne peut se satisfaire de la jeter, même propre.

Dans l'idée de pouvoir aborder ce projet local dans une approche moins simpliste et plus globale, je vous prie de bien vouloir renvoyer ce dossier en commission.

- M. Détruche : dans ce dossier il y a une procédure et l'Etat demande que les propriétaires soient convoqués afin de leur expliquer les tenants et aboutissants de ce programme.

Les propriétaires se sont rendus à une première séance et bon nombre d'explications leur ont été données notamment sur la nappe phréatique. Plusieurs propriétaires proposaient la création de puits mais cette solution n'est pas possible selon les représentants du SEVAC (Service cantonal de l'évacuation de l'eau).

Une deuxième réunion a eu lieu il y a une trentaine de jours. Nous avons abordé l'aspect financier et chaque propriétaire doit verser la somme de Fr 25'000,- pour que les travaux puissent démarrer.

Mme Guarino : pour compléter ce qu'a dit mon collègue, le WWF suisse a tiré un premier bilan sur l'état de nos rivières, qui s'est aggravé par des pollutions, du bétonnage, l'agriculture et l'exploitation inappropriée des rives.

Partant de ce constat, notre groupe estime que cette demande de financement serait l'occasion d'ouvrir un plus large débat sur la gestion de l'eau dans la commune.

En renvoyant ce projet en commission, nous pourrions inviter l'association ACME (Association suisse pour le contrat mondial de l'eau) inaugurée à Genève par Mme Mitterrand en novembre 2005, afin de nous présenter les enjeux à venir pour une collectivité telle que la nôtre.

M. Loutan : je remercie M. Détruche d'avoir organisé des séances d'information à l'attention des propriétaires. Je trouve que ceci aurait pu être mentionné dans les documents qui nous ont été remis. Nous aurions pu prendre connaissance des divers arguments qui ont été avancés. Je suis surpris qu'il y ait une nappe phréatique au sommet d'une colline ! Il aurait été intéressant de voir la carte illustrant la problématique abordée de la gestion locale de l'eau et que le Conseil administratif nous dise d'office les discussions et solutions évoquées lors des rencontres avec les habitants. J'insiste sur l'importance lors de chaque présentation d'inclure un aspect « volet développement durable » de façon à éviter ces discussions en séance plénière.



M. Favre : toute demande d'autorisation circule pour préavis dans divers services de l'Etat dont le service de l'eau qui a été mis en place par M. Cramer. Il faut savoir que dans ce cas les eaux s'écoulent en direction du chemin de Mapraz et que cette zone est fréquemment inondée ne serait-ce que par la nappe secondaire de la Seymaz. Il y a assez de spécialistes à l'Etat qui analysent ces projets et il sera de toute manière très difficile que la commune puisse imposer un concept en la matière.

M. Forte : le groupe démocrate-chrétien votera ce crédit tout en précisant que nous sommes sensibles à la problématique soulevée. Malheureusement, ce ne sont pas les 27 Conseillers municipaux de Thônex qui peuvent gérer des affaires qui dépassent largement le cadre de notre commune.

Au vote :

- *La discussion immédiate est acceptée par 16 voix « pour » et 10 voix « contre ».*

La parole n'étant plus demandée, M. Enrico Castelli, vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que la mise en séparatif des collecteurs privés au chemin du Château-Blanc à Villette doit être réalisée selon le plan directeur (PGEE),
- Vu l'étude menée par le bureau Fiechter, ingénieur SA,
- Attendu que le montant total des travaux s'élève à Fr 1'075'000,- dont Fr 275'000,- sont financés par les propriétaires privés,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 21 voix « pour », 1 voix « contre » et 4 abstentions, soit à la majorité,

Le Conseil Municipal

D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 800'000,- en vue de la mise en séparatif des collecteurs privés au chemin du Château-Blanc à Villette.



2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de Fr 800'000,-, à laquelle il convient de déduire la subvention cantonale de 21% estimée à Fr 168'000,-, soit un montant total de Fr 632'000,- au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2008 à 2037.

9. Projet de résolution déposé dans le délai légal par Mme Anne-Marie Jaquet, Conseillère municipale du groupe libéral, demandant : « L'installation de cendriers à l'extérieur des lieux publics ». Discussion. Vote. (RM-06-12).

M. le Président informe qu'un nouveau projet a été déposé sur les tables qui transforme ce projet de résolution en projet de délibération à la demande du Bureau.

M. Grandgirard : dans le premier projet de résolution il était fait mention d'une interdiction de fumer dans les bâtiments communaux que l'on ne retrouve plus dans le projet de délibération. Je ne vais pas m'opposer à cette manière de faire mais notre groupe politique a travaillé sur le projet N°1. Je regrette, quand même, cette manière de faire.

M. Loutan fait la déclaration suivante :

Parodiant mon collègue libéral M. Favre dans sa tirade du 11 mai 2004 (procès-verbal p 205) je fais la déclaration suivante à titre personnel :

La propreté, fondement du libéralisme : voici un souci bien légitime. Mais, 2 pages de résolution enfumées et illustrées ont peine à convaincre et, d'entrée, le délibéré m'a ramené à l'absence de titre du document afin de m'assurer que l'auteur était bien du bon groupe politique ! Car enfin :

Si j'étais libéral :

- Je m'offusquerais contre l'inflation de l'état cendrier omniprésent,
- je m'inscrirais en faux contre la répression des fumeurs et je crierais à la Révolution !,
- je me remémorerais Sartre qui disait : « l'action répressive de la collectivité s'exerce sur le faible, le malade, l'inadapté... »,
- je ferais appliquer l'article 19 du règlement sur la propreté et la salubrité, qui demande aux tenanciers de balayer les trottoirs devant leurs riches et cossus restaurants et après chaque sortie et surtout rentrée d'un fumeur SVP !,
- je ponctionnerais un impôt supplémentaire sur les classes moyennes et inférieures pour financer les cendriers,
- mais c'est vrai aussi que j'édicterais des règlements et des lois pour dire aux gens comment se comporter.



Mais je ne suis pas libéral et pourtant la société est bien le fondement de mon engagement politique.

Et si j'étais libéral :

- j'aurais fait un inventaire des cendriers devant les lieux publics et j'aurais peut-être constaté qu'il n'y en a surtout si des tables sont disposées en terrasse,
- j'aurais imaginé des aménagements sanitaires pour nos amis les fumeurs et la pose de cendriers aux endroits judicieux,
- j'aurais voulu organiser la voirie pour que le nettoyage des trottoirs se fasse avec des employés communaux propulsés au jus de pomme biologique et qu'un tri sélectif des mégots soit effectué pour récupérer le tabac encore fumable et jeter des filtres,
- mais c'est vrai aussi que je ferais quelque chose pour le respect de l'environnement.

Mais je ne suis pas libéral et pourtant le libéralisme est l'essence de mes actions quotidiennes.

Par contre, je suis vert :

(Selon le Petit Robert (?), les antonymes sont : rassi, moisi, périmé, vieilli, raide, sénile, rigide, gérontocrate)

- Je m'oppose alors à charger la communauté de payer des cendriers supplémentaires juste à l'intention de quelques citoyens négligents ou fumeurs thônésiens,
- je veille à ce que les lois en vigueur soient appliquées,
- j'essaie de transmettre que la liberté individuelle ne peut s'épanouir que dans la solidarité et le respect,
- je suis persuadé que les cendriers ne feront pas des distraits et des négligents de meilleurs fumeurs,
- je suis prêt à travailler sur des propositions concrètes constructives allant au-delà de quelques mégots,
- j'ai surtout à cœur que notre commune, notre Terre soit respectée.

Donc moi, vert, je refuse l'entrée en matière sur ce projet de résolution bâclé et superficiel. Je veux dire : « Allez les libéraux, trouvez-nous un projet plus audacieux ! ». Le libéralisme vaut bien plus qu'un cendrier pour un mégot humain ! »

Bon assez rigolé : après avoir regardé les mot *café* et *restaurant* dans Twixtel, je les ai trouvés respectivement 21 et 22 fois. Je propose donc au groupe libéral de retirer ce projet et de le représenter sous forme de délibération soumise au référendum une demande de crédit correspondant au courrier adressé à une quarantaine d'établissements publics et leur demandant poliment d'avoir l'amabilité de disposer sur le trottoir à côté de leur entrée un cendrier sur pied avec chaîne et cadenas de sécurité. Budget 40 x Fr 30.- = Fr 1'200.-, ou un seau d'eau. Ou, pour mieux rester dans le style de la nouvelle signalisation thônésienne, pourquoi ne pas, nous proposer de voter le budget nécessaire à la pose devant les établissements publics d'une quarantaine de potelets jaunes à Fr 1'700,- pièce, laque antitag et scellement compris avec garantie antichoc, muni d'un pictogramme polyglotte placé à hauteur d'un fumeur de taille moyenne. Profitons de placer aussi le pictogramme monoglotte pour les chiens à hauteurs d'un chien de taille moyenne. Budget : Fr 48'000.-. L'esthétique et l'attrait touristique réputé de notre commune valent bien ça, non !

Mme Jaquet : je vais donc suivre cette demande et retire mon projet.

(Ces projets n'ont pas été lus en séance mais figurent au procès-verbal pour information)



Premier projet :

Exposé des motifs

Malgré toutes les interdictions de fumer, les fumeurs ne cesseront pas pour autant. Pour avoir vu les conséquences de cette interdiction au Canada où elle est arrivée avant que des dispositions soient prises, les rues étaient de vrais cendriers à l'air libre.

Toute interdiction et limitation de libertés engendrent des dispositifs à mettre en place au moment de leur application.

Nous désirons que notre commune reste accueillante et propre.

L'installation de cendriers aux endroits appropriés, visibles et en nombre suffisant est la réponse la plus simple et la plus économique.

Ce projet rentre directement dans le cadre de l'agenda 21.

Projet de résolution :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu la tendance générale consistant pour les fumeurs de respecter les non-fumeurs,
- Vu que l'interdiction de fumer dans les lieux publics va probablement entrer prochainement vigueur,
- Vu que les fumeurs fumeront dans la rue ou aux abords des bâtiments communaux,
- Vu la mise en place de l'agenda 21 sur notre commune,

Le Conseil Municipal décide

1. De demander au Conseil Administratif d'installer des cendriers à l'extérieur des lieux publics : salle des fêtes, salle Louis-Valencien, restaurants, parcs, arrêts de bus, le long de la route de Genève etc....
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 5'000.- sous la rubrique 09.319.
3. Ce crédit budgétaire supplémentaire sera couvert par des plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Version corrigée :

Exposé des motifs

Malgré toutes les interdictions de fumer, les fumeurs ne cesseront pas pour autant. Pour avoir vu les conséquences de cette interdiction au Canada où elle est arrivée avant que des dispositions soient prises, les rues étaient de vrais cendriers à l'air libre.

Toute interdiction et limitation de libertés engendrent des dispositifs à mettre en place au moment de leur application.

Nous désirons que notre commune reste accueillante et propre.



L'installation de cendriers aux endroits appropriés, visibles et en nombre suffisant est la réponse la plus simple et la plus économique.

Ce projet rentre directement dans le cadre de l'agenda 21.

Projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu la tendance générale consistant pour les fumeurs de respecter les non-fumeurs,
- Vu que l'interdiction de fumer dans les lieux publics va probablement entrer prochainement vigueur,
- Vu que les fumeurs fumeront dans la rue ou aux abords des bâtiments communaux,
- Vu la mise en place de l'agenda 21 sur notre commune,

Le Conseil Municipal décide

1. De demander au Conseil Administratif d'installer des cendriers à l'extérieur des lieux publics : salle des fêtes, salle Louis-Valencien, restaurants, parcs, arrêts de bus, le long de la route de Genève etc....
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 5'000.- sous la rubrique 09.319.
3. Ce crédit budgétaire supplémentaire sera couvert par des plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

10. Projet de motion déposé dans le délai légal par M. Marc Kilcher, Conseiller municipal pour le groupe radical concernant : « La mise en place d'un système de mentorat professionnel et intergénérationnel sur la commune de Thônex ».
Discussion. Vote. (MM-06-05).

M. Uehlinger, Président, passe la parole à M. Marc Kilcher, signataire du projet afin qu'il en donne lecture :

Le Groupe Radical au Conseil Municipal du Thônex,

constatant :

- que, malgré la reprise économique, le chômage à Genève perdure,
- que Genève compte un taux de chômage deux fois plus élevé que le reste de la Suisse,
- que plus d'un chômeur sur dix dans notre canton est un jeune de moins de 25 ans,
- que certains jeunes souffrent d'un manque de repères et de connaissances du monde du travail et rencontrent ainsi des difficultés à s'y intégrer,



- que de plus en plus de jeunes ont de la peine à se déterminer sur le choix d'une carrière professionnelle dû à un manque d'orientation lors de leur scolarité obligatoire,
- que les employeurs ont souvent des réticences lorsqu'il s'agit d'embaucher des jeunes sans emploi car ils estiment à tort qu'ils ne disposent pas des compétences tant professionnelles que sociales, de volonté et de discipline nécessaires à leur entreprise,

estime :

- que les communes où sont domiciliés ces jeunes doivent participer à la recherche de solutions afin de leur permettre de trouver un emploi ou un apprentissage,
- que, dans ce dessein, la mise en place d'un système de mentorat devrait être soutenue par notre commune. Il s'agit d'inviter les retraités, les préretraités ou toute autre personne qualifiée et souhaitant participer bénévolement au programme, à aider et guider en tant que mentor un ou des jeunes dans leur recherche d'un emploi ou d'un apprentissage. Ainsi, en plus de faciliter l'insertion et l'intégration professionnelle le mentorat peut contribuer à renouer les liens intergénérationnels. S'il s'avère que ce mode de relation passagère rencontre un vif succès, il pourrait être étendu à toute personne rencontrant des difficultés pour trouver un emploi. Toutefois, les instances cantonales de l'emploi ne doivent pas être dupliquées dans leur action et leurs services doivent être sollicités dans la mesure du possible.

invite :

1. le Conseil Municipal à charger le Conseil Administratif afin que celui-ci prenne les mesures appropriées pour la réalisation d'un projet de mentorat professionnel et intergénérationnel sur la commune de Thônex.

La discussion est ouverte :

M. Roth fait la déclaration suivante :

Monsieur le Président,

Le groupe libéral partage dans une très large mesure les constats du groupe radical. Chaque enfant qui ne passe pas son temps dans la rue coûtera ultérieurement moins cher à la collectivité.

Pour un enfant qui arrive à l'âge adolescent sans repères, sans volonté et sans discipline, il y a en effet du pain sur la planche pour son entourage privé ou public !

Le groupe libéral s'interroge cependant quant aux mesures préconisées, pour les raisons suivantes :

- Il est de l'avis que les problèmes sont prioritairement à traiter en amont ! Et voici ce que la commune entreprend à ce niveau :
- Nous investissons chaque année Fr 1'300'000,- pour socialiser nos enfants dès l'âge de 6 mois jusqu'à 4 ans révolus (EVE et Bout'Choux).
- Nous dépensons également chaque année Fr 420'000,- pour les activités parascolaires auxquelles s'ajoutent Fr 70'000,- pour les restaurants scolaires.



- Le centre de loisirs et de rencontres nous revient à Fr 696'000,- par année et les colonies de vacances à Fr 13'900.-.
- Sous la rubrique aide sociale, nous trouvons un travailleur social hors murs pour Fr 68'000,- et le CASS de Chêne-Bougeries avec Fr 249'000,-.
- Si nous additionnons le tout, nous arrivons à presque Fr 3'000'000,-(Fr 2'816'000,-), soit 9,09% du budget 2007 de notre commune, sans compter le coût de nos écoles, du centre sportif et de la piscine !

Au vu de ce qui précède, il ne peut être question d'augmenter le budget de la commune, et ce n'est raisonnablement qu'un bénévolat qui peut intervenir à ce niveau.

Le groupe libéral estime que le Conseil administratif doit piloter l'avenir de la commune et ne peut investir du temps au stade actuel pour la motion proposée !

Le groupe libéral suggère au groupe radical de poursuivre ses réflexions et de nous présenter le moment voulu un vrai projet, basé sur le bénévolat ! Lorsque le groupe radical aura trouvé les 3 à 5 premiers mentors, les autres groupes politiques lui emboîteront le pas, créant ainsi un véritable réseau !

En l'état actuel des choses, le groupe libéral ne votera pas la motion du groupe radical, mais révisera sa position ultérieurement, comme ci-dessus stipulé.

M. Agraniou : au nom du groupe socialistes-verts, nous trouvons que cette idée est bonne et à creuser. Nous nous posons cependant la question de savoir si c'est à la Mairie de mettre en place un tel dispositif ou si c'est à elle d'encourager les associations qui oeuvrent dans le domaine intergénérationnel.

Nous proposons un renvoi en commission sachant que ce sujet peut être traité par les commissions : Sociale, Développement durable pour l'Agenda 21 et Emploi, afin d'approfondir le débat et d'étudier d'éventuelles propositions.

M. Forte : le groupe démocrate-chrétien a présenté lors d'une précédente législature un projet qui s'appelait « Les maillons du cœur ». Cette association s'occupait du Noël des personnes seules, ainsi que d'autres actions sur la commune et il s'agissait d'une association de bénévoles. Tout ceci a bien fonctionné au départ et un jour cette action s'est stoppée par manque de bénévoles.

On entend parler de renvoyer cette motion en commission, mais notre règlement stipule qu'une motion se vote de suite, ceci me pose un problème car il y a du bon dans ce projet, il y a des idées à creuser. Je propose au groupe radical qu'il retire cette motion et qu'il revienne avec un projet sous une autre forme qui nous permette de revenir en débat en commission.

M. Hyde : je ne vois pas le problème de voter « pour » ou « contre » cette motion ce soir, car il ne s'agit pas de mettre en route une énorme infrastructure comme semble le dire le parti libéral.



Le but est uniquement de mettre en contact des personnes en recherche d'emploi avec des jeunes retraités qui pourraient les aider dans leur démarche.

Mme Jaquet : ce projet contient quelques contradictions on peut lire : qu'il faut faire recours à des personnes qui souhaitent participer bénévolement à ce programme et on charge le Conseil administratif de réaliser un projet de mentorat professionnel. J'appuie la proposition de M. Forte et demande au groupe radical de réétudier ce projet.

M. Droz : on peut très bien voter cette motion et ensuite le Conseil administratif vient présenter un projet concret en commission dans les six mois à venir.

M. Roth : il s'agit quand même d'un cadeau empoisonné fait au Conseil administratif à la veille de Noël. On parle de bénévolat et les auteurs de la motion ne viennent même pas avec le premier bénévole qui pourrait prendre part à cette action.

M. Kilcher : pour répondre à Mme Jaquet, lorsque l'on parle de mentorat professionnel il ne s'agit pas de personnes rémunérées mais de compétences et une expériences professionnelles.

Un concept culturel a également été mis en place et nous ne savions pas si nous allions avoir 1.000 personnes dans la salle des fêtes. Je suis d'ailleurs prêt à être le premier mentor.

Il s'agit d'une conjonction d'une demande et d'une offre qui est existante, ceci nous a été confirmé lors des assises du parti radical qui traitait de l'emploi et des jeunes, il existe beaucoup de retraités qui sont prêts à mettre leur compétences et leur temps au service des jeunes.

- M. Decrey : je tiens tout de même à rappeler l'important travail qui est réalisé par nos travailleurs sociaux hors murs et l'action Trois Chênes pour l'emploi qui s'occupent de ces jeunes, qui les aiguillent et les accompagnent dans leur démarche pour trouver du travail.

Pour ce qui est du bénévolat, nous pouvons vous dire par expérience qu'il n'est pas si évident d'en trouver. Il suffit de prendre l'exemple du remplacement du concierge de l'école du Bois-Des-Arts pour conduire les élèves à la piscine à l'aide du mini-bus communal où nous n'avons trouvé personne.

Le Pédibus, il a fallu de nombreuses années pour trouver des mamans bénévoles pour accompagner les enfants sur le trajet de l'école.



Il est évident que le Conseil administratif n'arrivera pas à proposer une solution concrète en seulement six mois.

Une première suspension de séance de deux minutes afin que les partis puissent se consulter.

Un débat général a lieu concernant l'aspect légal de renvoyer un projet de motion en commission alors que le texte ne le prévoit pas. M. Grandgirard propose le renvoi en commission selon l'article 46 du règlement du Conseil municipal qui stipule :

Article 46 - Ajournement

Chaque Conseiller peut, au cours des débats, pourvu qu'il n'interrompe aucune intervention, proposer le renvoi en commission ou l'ajournement à terme.

Cette proposition prend la place de celle qui est en discussion et doit donner lieu à un vote.

Un deuxième débat s'engage sur la proposition de M. Grandgirard et une nouvelle interruption de séance a lieu afin que les membres du Bureau puissent étudier si la proposition de M. Grandgirard est applicable en l'état.

Reprise du débat :

M. le Président : le Bureau a décidé d'approfondir ce point du règlement qui semble obscur. Suite au débat de ce soir, un rapport devra être fait à la commission des Finances, suite à un contact qui sera pris par le Secrétaire général avec les services compétents de l'Etat. D'autre part, le Bureau, au vu de ces éléments n'entre pas en matière sur une proposition d'ajournement ou de renvoi en commission.

M. Kilcher : vu le contexte et les points soulevés lors du débat de ce soir, le groupe radical retire cette motion. Nous reviendrons avec une proposition retravaillée.



M. le Président : il est 23h.50, nous passons donc au point 13 de l'ordre du jour : « Propositions du Conseil administratif ». Les points 11 et 12 sont reportés à une séance ultérieure.

11. Projet de motion déposé dans le délai légal par M. Richard Stark, Conseiller municipal du groupe radical, ayant comme intitulé : « Directions d'écoles : nouveau report de charges sur les communes ? ». Discussion. Vote. (MM-06-06).

En raison de l'heure tardive, ce point est reporté à une séance ultérieure.

12. Projet de motion déposé dans le délai légal par M. Fabiano Forte et Mmes Doris Constantin, Angela Notaro et Jacqueline Tomasini, Conseillers municipaux du groupe démocrate-chrétien, concernant : « Normes d'encadrement dans les crèches : une situation à revoir !) ». Discussion. Vote. (MM-06-07).

En raison de l'heure tardive, ce point est reporté à une séance ultérieure.

13. Propositions du Conseil administratif

13.1. Mme Isabel RoCHAT, Maire

Le Conseil administratif n'a pas de proposition mais tient à vous présenter ses meilleurs vœux pour 2007 et vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.

14. Questions écrites :

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué à l'environnement donne la réponse à la question écrite posée lors de la séance du 14 novembre 2006 par :

- 14.1. M. Loutan, Conseiller municipal, concernant les pins du « giratoire de l'os » de la route de Jussy :

Le service communal des espaces verts a replanté tous ces arbres dans le nouveau carré du cimetière, en bordure du Foron. Sur 10 arbres, 9 prospèrent à cet endroit.

– M. Loutan : je remercie le Conseil administratif pour sa réponse.



15. Propositions individuelles (suite du point 2).

15.1. Antenne de téléphonie mobile

M. Forte : une antenne de téléphonie mobile a récemment été placée le long de la route de Jussy. J'aimerais savoir si celle-ci est installée sur le domaine public ou le domaine privé et si la commune a été consultée à ce sujet.

- M. Détruche : je n'ai pas souvenir de ce dossier en particulier car il y en a plusieurs demandes concernant le même sujet qui sont déposées chaque année. La commune préavise systématiquement négativement à ce type de demande mais notre préavis n'est en principe pas suivi par les autorités cantonales.

15.2. M. Stark pose les questions suivantes :

15.2.1. Décorations de Noël

M. Stark : j'aimerais remercier les personnes responsables des décorations de Noël, notamment concernant celles de la rue de Genève dont l'éclairage est particulièrement réussi.

Mme Jaquet : je profite de cette intervention pour attirer l'attention du Conseil administratif pour veiller à ce que ces guirlandes soient toutes en état de fonctionnement lorsqu'elles sont posées.

15.2.2. Culture

M. Stark : j'aimerais savoir pourquoi plusieurs manifestations agendées ont été annulées. Ceci est fort regrettable et ne va pas dans le sens de ce que le Conseil municipal a voté dans le budget et c'est dommageable pour notre image en cette première saison culturelle.

- M. Decrey : je suis très à l'aise pour répondre car votre groupe politique se faisait du souci par rapport aux coûts financiers de la Culture, qu'il fallait surveiller cela de près. Deux spectacles ont été annulés ceci uniquement pour des raisons financières. D'un côté on nous dit qu'il est très regrettable de supprimer des spectacles et de l'autre on nous dit qu'il faut respecter le budget. Il faudrait que vous ayez un débat dans votre groupe politique et arriver à avoir une ligne de conduite cohérente.



Comme je l'ai déjà dit le nouveau concept culturel a commencé au mois de septembre et il est beaucoup trop tôt pour déjà tirer des conclusions. Une analyse devra être faite, mais je peux déjà vous annoncer qu'au vu de ce qui s'est passé ces trois derniers mois, nous allons plus axer nos spectacles sur un public jeune car il semble que l'on réalise plus d'entrées et nous garderons quelques spectacles « forts » du type Anne Roumanoff où l'on est quasiment sûrs de remplir la salle.

15.3. Règlement du Conseil municipal

Mme Jaquet : si le règlement devait être révisé il serait bien qu'un montant de Fr 10'000,- soit autorisé dans le cadre des résolutions pour ne pas obliger à déposer chaque fois des projets de délibération dont le traitement est plus lourd.

- M. Grandgirard : c'est la loi qui l'exige.

15.4. M. Loutan pose les questions suivantes :

Permettez moi de demander les résultats de vos investigations sur cet élu qui se serait fait passer pour une autorité communale et fait retarder les travaux de l'école Marcelly. Je rappelle la teneur du procès-verbal du 28 mars 2006 en page 746 :

« ... M. Decrey : ... deux oppositions ont été formulées sur ce dossier, dont une émanait de l'autorité communale concernant la gestion des eaux.... nous avons écrit à MM. Muller et Cramer afin d'obtenir des précisions à ce sujet et surtout connaître le nom de la personne qui aurait pu faire une opposition au nom des autorités. A ce jour, nous n'avons pas de réponse officielle et nous avons donc envoyé, dernièrement, un nouveau courrier aux deux Conseillers d'Etat ».

Comme j'ai été implicitement soupçonné, je voudrais que les explications du Conseil administratif me permettent de terminer l'année avec tous ces soupçons publiquement levés.

- M. Decrey : nous n'avons jamais reçu de réponse du Département, donc nous ne connaissons pas le nom de cette personne.

M. Loutan : il me semble que si les courriers que j'ai lus au département signalent que j'ai bien eu des contacts avec lui, c'est bien que le Conseil administratif a dû parler de M. Loutan au département !

- M. Détruche : le Conseil administratif n'a jamais évoqué votre nom. C'est, à chaque fois, vous qui revenez sur cette affaire. Nous n'avons jamais reçu de réponse des divers départements qui se renvoient la balle.



15.4.1. Forum des Associations

Nous avons eu une séance bilan intéressante en mars 2006 avec diverses propositions des associations participantes, et elles seraient certainement intéressées à recevoir les conclusions et suggestions du Conseil administratif pour la prochaine édition.

15.5. M. Agraniou pose les questions suivantes :

15.5.1. Eve Chapelly

M. Agraniou : des parents se sont plaints à plusieurs reprises auprès de la Fondation de l'état déplorable du chemin Chapelly. Qui doit intervenir pour entretenir ce chemin ?

– M. Decrey : le chemin Chapelly est un chemin privé. Ce n'est pas à la commune de l'entretenir.

M. Forte : je suggère à M. Agraniou de s'adresser à la Fondation de droits publics à laquelle je siège. Je ferai en sorte que cette demande soit traitée correctement.

15.5.2. Clos des Ecornaches

Des habitants m'ont interpellé car il y a des problèmes de sécurité dans ce chemin, il n'y a plus de lumière depuis plusieurs mois. Est-ce à la commune d'intervenir ?

– M. Decrey : il s'agit également d'un chemin privé.

15.6. Accueil des élèves en séance plénière

M. Vacheron : je ne sais pas si les personnes qui ont pris la décision de faire venir des classes ce soir pour assister à notre séance étaient conscientes que nous avons dépassé les normes quant à la capacité d'accueil de notre salle du Conseil municipal qui ne doit pas dépasser 60 personnes.

15.7. Listes des objets en suspens

M. Castelli qu'en est-il de cette liste qui devait nous être remise en fin d'année ?

Mme RoCHAT : cette liste a été remise aux présidents de commissions lors de la séance d'hier, mais nous la ferons parvenir à tout le Conseil municipal.



M. le Président souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à l'ensemble de l'assemblée et lève la séance à 00h.15.

*

Le Président :

Le Secrétaire :

M. Pascal UEHLINGER

M. Philippe GUEX